

# PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En tant qu'auteur·e de votre thèse, vous êtes responsable de son contenu

## Propriété intellectuelle et intégrité scientifique

Citez vos sources de manière claire et rigoureuse afin de vous prémunir contre les accusations de plagiat et de faciliter le repérage des travaux référencés.

Vous pouvez, au titre de l'exception pédagogique, utiliser des images ou graphiques sous copyright dans votre thèse. Au-delà de 20 images, vous devez avoir l'autorisation des auteurs pour une diffusion de votre thèse en accès ouvert dans HAL. Veillez à bien citer leurs sources. Vous n'avez pas le droit de modifier une image sous copyright.

Le contenu de votre thèse doit respecter les législations et normes en vigueur concernant le traitement et la protection des données personnelles des participant·e·s.

## Articles joints à la thèse

Votre thèse sera à terme disponible sur HAL (voir fiche « Diffusion de la thèse »). Son contenu doit respecter le cadre légal et les politiques des éditeurs en termes d'archive ouverte.

Les articles publiés en Open Access sous licence Creative Commons des auteur·e·s peuvent être joints à la thèse dans leur version éditeur.

Les articles ne répondant pas à ces critères peuvent être joints à la thèse mais dans leur version acceptée (version finale de l'article précédant la mise en page de l'éditeur).

**ATTENTION** : En fonction des politiques des éditeurs des articles joints à la thèse, un délai peut être nécessaire avant la mise en ligne de la thèse en archive ouverte (embargo). Selon la Loi pour une République Numérique, si votre recherche a été financée au moins pour moitié par des fonds publics français ou de l'Union Européenne, ce délai ne peut pas dépasser 6 mois pour les travaux en Sciences, Technique et Médecine et 12 mois pour les travaux en Sciences Humaines et Sociales.

## Licences

En plus du droit d'auteur lié au dépôt légal de votre thèse, vous pouvez également, si vous le souhaitez, clarifier les conditions de mise à disposition et de réutilisation de vos travaux via une licence libre, telles que les licences Creative Commons. Il vous suffit pour cela d'apposer le logo de la licence choisie sur le manuscrit de votre thèse. Pour plus d'informations, voir [Creativecommons.org](https://creativecommons.org).

## Ressources utiles

[Passeport pour la science ouverte à l'usage des doctorants](#)

[Photos, Vidéos, Dessins : Droits d'utilisation](#)

[CNIL, « Recherche scientifique \(hors santé\) »](#)

[CNIL, « Quelles formalités pour les traitements de données de santé ? »](#)

